

# Ce que pense le Conseil civil du confinement

02.04.2020 | Ce que pense le Conseil civil du confinement

Les associations membres du Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations, a quelques appréhensions sur le confinement imposé par les autorités marocaines. Tout en saluant les mesures prises par l'État marocain pour limiter la propagation de la pandémie du coronavirus, le Conseil civil estime que ce confinement risque d'être « inefficace » s'il n'est pas accompagné de mesures sociales qui prennent en considération la situation socioéconomique des couches les plus défavorisées.

Le Conseil civil est composé de 14 organisations de la société civile, engagées dans la lutte contre les discriminations. Il tient en effet, selon *Hespress*, à attirer l'attention sur « les personnes en situation de vulnérabilité qui rencontrent de grandes difficultés pendant cette période de crise sanitaire », qu'elles soient marocaines ou non. C'est le cas des sans-abris, des personnes travaillant dans l'économie informelle, les travailleurs journaliers, les domestiques non déclarés et saisonniers qui n'auront plus aucun revenu pendant cette période de confinement.

Il défend aussi la cause des personnes ayant des orientations sexuelles et des identités et expressions de genre non normatives, et qui ont « des difficultés d'accès aux droits fondamentaux et aux services sociaux et sanitaires », précise

la même source.

Les associations du Conseil civil insistent également sur la « garantie du droit d'accès à l'information relative aux mesures prises pour l'application du confinement et aux catégories citées ci-dessus. Elles proposent au gouvernement de « mettre en place des actions de veille et d'aide sociale d'urgence » auprès de toutes les catégories précitées.

Et sur le plan financier, le Conseil civil appelle à « assurer une gestion transparente et équitable du Fonds mis en place pour lutter contre la pandémie du coronavirus ».

## **Source**

**: <https://www.bladi.net/conseil-civil-mesure-confinement,66894.html>**